



PRINCE EDWARD ISLAND

Regulatory & Appeals Commission
Commission de réglementation et d'appels
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

AVIS

PRIX DU PÉTROLE

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 13 février 2026. – La Commission de réglementation et d'appels de l'Île a approuvé les prix du pétrole suivants, qui seront en vigueur à partir de 0 h 1 le vendredi 13 février 2026 :

- Le prix de l'essence ordinaire augmentera de 2,0 cents le litre.
- Le prix de l'essence super restera le même.
- Le prix du diesel augmentera de 9,5 cents le litre.
- Le prix du mazout de chauffage diminuera de 4,0 cents le litre.

Avec les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 149,0 et 150,2 cents le litre, le prix de l'essence super sans plomb aux stations libre-service se situera entre 156,5 et 157,7 cents le litre, et celui du diesel se situera entre 202,2 et 203,3 cents le litre.

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 129,4 cents le litre.

Pour connaître les prix actuels des produits du pétrole, consultez le site irac.pe.ca.

La Commission prévoit une nouvelle révision des prix le 20 février 2026.